

PROCOLE SANITAIRE DE L'USR (terrain synthétique Coubertin)

Adresses :

**Rue Jeanne Godart, 59790 Ronchin
(Club house)**

**Place Pierre De Coubertin
59790 Ronchin (Stade Pierre de Coubertin)**

Présentation du protocole sanitaire

Le présent protocole repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays.

Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre la pratique du football en extérieur et la réception des licenciés pour le renouvellement de leur licence pour la saison 2020/2021

Principes généraux - Les prescriptions et les modalités de contrôle concernant les thématiques suivantes :

- . Mesures d'hygiène
- . Accueil des licenciés
- . Modalités des entrées et des sorties
- . Modalités de déplacement dans la structure
- . Aménagement et gestion du matériel
- . Nettoyage et désinfection des locaux

Le protocole repose sur 5 grands principes généraux :

- . Maintien de la distanciation sociale dans tous les déplacements et stationnements
- . Connaissance et application des gestes barrières par tous les usagers
- . Nombre de licenciés et répartition/circulation
- . Modalités de déplacement dans la structure
- . Désinfection des locaux et du matériel
- . Information et communication auprès des licenciés

<p>Date retenue pour la reprise</p>	<p>A compter du 08/06/2020 et pour une date indéterminée (sous réserve de décisions contraires prises par les autorités locales ou nationales)</p>
<p>Liste des catégories concernées pour cette reprise</p>	<p>Les futurs U7, U8,U9,U10, U11, U12,U13, U15, U16-U17, Seniors A, B et C, Foot loisir et Vétérans</p>
<p>Planning des entraînements et nombre de participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Un planning des entraînements a été transmis à la commune préalablement à la validation de ce protocole ☞ Le terrain synthétique sera divisé en 2 demi-terrains ☞ Il y aura un groupe de 10 joueurs maximum, encadrement compris, sur un demi-terrain. Soit 20 personnes maximum sur la totalité du terrain ☞ Une distance minimale de 2 mètres sera respectée entre deux joueurs
<p>Liste des activités individuelles sans ballon (source Ministère des Sports)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Ateliers ou parcours de coordination motrice ☞ Ateliers ou circuits training éducatifs de renforcement pour tous les groupes musculaires ☞ Ateliers de Air Football (Travail des gestes à vide, visualisation)
<p>Liste des activités individuelles avec ballon (source Ministère des Sports)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Défis ou exercices techniques (1 ballon personnalisé par joueur) ☞ Ateliers ou parcours de conduite de balle ☞ Ateliers de passes (condition exclusive d'avoir un mur ou une planche de rebond) ☞ Ateliers de tirs de précision (cibles dans un but ou sur un mur) ☞ Jonglerie statique ou en mouvement
<p>Mesures de sécurité sanitaire durant les entraînements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Les vestiaires seront fermés, tous les joueurs doivent venir habillés sur les terrains. ☞ Un bloc-WC avec du savon sera mis à disposition pour pouvoir se laver les mains, la personne l'ayant utilisé se chargera de nettoyer les surfaces de contact, les éducateurs et les joueurs seront informés au préalable de cette mesure. ☞ Le club house ne sera pas ouvert pendant les entraînements ☞ Le dépôt et la reprise des enfants se feront à l'entrée du stade ☞ Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les licenciés. ☞ Un nettoyage des surfaces de contact (poignées de

Mesures de sécurité sanitaire à destination des dirigeants du club et des personnes lors de la réinscription pour la saison 2020-2021.

- portes des grilles) sera réalisé après chaque utilisation.
- ☞ Le matériel (ballons, échelles, cônes, haies, piquets cerceaux, etc...) seront désinfectés par l'éducateur après chaque utilisation.
- ☞ Seuls les entraîneurs sont habilités à ramasser le matériel après chaque entraînement.
- ☞ Une seule personne sera reçue dans le bureau du secrétariat pour l'inscription pour la saison prochaine
- ☞ Les masques seront obligatoires lors de la réinscription
- ☞ Les stylos seront désinfectés à chaque utilisation
- ☞ Afin de garantir la distanciation sociale, une table sera positionnée devant l'entrée du bureau du secrétariat dans lequel le salarié prendra place pour l'accueil des licenciés.
- ☞ Un WC sera mis à disposition des 2 dirigeants et de l'agent d'entretien. Ils seront les seuls à pouvoir l'utiliser. Après chaque passage, la personne l'ayant utilisé se chargera de nettoyer les surfaces de contact.
- ☞ Les poignées de portes seront désinfectées 2 fois par jour
- ☞ Si les conditions climatiques le permettent, les portes seront laissées ouvertes au début de la permanence et refermées à la fin
- ☞ L'accès du club se fera par la grande porte côté terrain

Licenciés accueillis :

- ☞ Aucun accompagnateur (non-joueur) ne sera autorisé à pénétrer dans les locaux. Dans le cadre des catégories de U7 à U18, l'accompagnateur dépose le joueur (enfant) devant le club et le récupère à la fin du créneau horaire (il ne reste pas pour regarder les séances).
- ☞ **Une demande sera faite aux licenciés d'utiliser le gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du site et de respecter les mesures sanitaires prises dans le cadre de la réouverture du club**
- ☞ Pour éviter que les joueurs des différentes catégories ne se croisent, un créneau de 15 minutes sera laissé entre 2 entraînements et il leur sera demandé d'arriver pour l'heure de l'entraînement et de quitter le terrain 15 minutes au plus tard après la fin de la séance.

Déplacement sur site (hors terrains)

- ☞ Il sera demandé à chaque licencié de se déplacer dans le respect le plus strict de la distanciation physique. Une distance d'1 mètre minimum entre

	<p>les personnes présentes sur site sera respectée</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Il sera demandé à chaque licencié de respecter les sens de circulation matérialisés par différents aménagements ☞ Il sera demandé aux licenciés des respecter les zones d'attente situées devant le bureau du secrétariat.
<p>Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Un mail sera envoyé à l'ensemble des licenciés. Ce dernier précisera l'organisation proposée par le club ainsi que l'ensemble des informations relatives au strict respect des mesures sanitaires prises dans le cadre de la reprise des activités de l'Union Sportive de Ronchin) (Protocole sanitaire, supports de communication gouvernementale sur l'application des gestes barrières...) ☞ Des informations de sensibilisation au respect des règles d'hygiène et de distanciation physique seront également affichées sur le tableau d'information situé à l'entrée, ainsi qu'à différents endroits stratégiques (tableau d'affichage, portes des bureaux du secrétariat et de la présidence)
<p>Nettoyage et désinfection des locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ 2 fois par jour, une désinfection des surfaces de contact sera réalisée avec les produits adéquats ☞ En cas d'utilisation des sanitaires pour cas de force majeure ou pendant les permanences des inscriptions, ces derniers seront désinfectés par le dirigeant du club présent sur place

PROTOCOLE SANITAIRE DU CENTRE DE MEDECINE DU SPORT

Adresse : Piscine Municipale, rue Comtesse de Ségur

Présentation du protocole sanitaire

Le présent protocole repose sur la doctrine élaborée par les autorités sanitaires du pays.

Il vise à présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour permettre l'organisation des visites médicales au sein du Centre de Médecine du Sport.

Principes généraux - Les prescriptions et les modalités de contrôle concernant les thématiques suivantes :

- . Mesures d'hygiène
- . Accueil des usagers
- . Modalités des entrées et des sorties
- . Modalités de déplacement dans la structure
- . Aménagement et gestion du matériel
- . Nettoyage et désinfection des locaux

Le protocole repose sur 5 grands principes généraux :

- ⌚ Maintien de la distanciation sociale dans tous les déplacements et stationnements
- ⌚ Connaissance et application des gestes barrières par tous les usagers
- ⌚ Nombre d'usagers et répartition/circulation
- ⌚ Désinfection des locaux et du matériel
- ⌚ Information et communication auprès des usagers

Date retenue pour la reprise :	A compter du 08/06/2020 et pour une date indéterminée (sous réserve de décisions contraires prises par les autorités locales ou nationales)
Organisation des créneaux de visites:	Les visites seront espacées de 30 minutes afin que les usagers ne se croisent pas et que les agents du Centre de Médecine du Sport (CMS) ainsi que les médecins aient le temps nécessaire à la désinfection du matériel en totalité entre chaque rendez-vous

L'ensemble des règles édictées ci-dessus s'applique aux licenciés, entraîneurs et dirigeants du club de l'USR

Protocole d'urgence en cas de symptômes

En cas de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre (toux)

- ☞ Prendre la température, si possible!
- ☞ Isoler dans une pièce (sanitaire), masque porté obligatoire
- ☞ Organiser son retour à domicile ou sa prise en charge médicale

Rappeler la procédure préventive :

- ☞ Éviter les contacts
- ☞ Nettoyage de tous les objets touchés immédiatement par le personnel affecté au nettoyage et des locaux occupés dans les 48h
- ☞ Poursuite stricte des gestes barrières

En cas de test positif d'un adulte au COVID 19 :

- ☞ Information auprès du club pour mise en place des procédures dédiées (information auprès des licenciés présents le même jour et après le passage du licencié contaminé, procédure de nettoyage spécifique...)
- ☞ Utiliser le planning des entraînements et la fiche de pointage pour retrouver les éventuels contacts

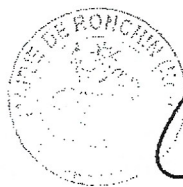
Fait à Ronchin, le 02/06/2020

Monsieur le Président
de l'association USR



Didier Thooris
Didier THOORIS

Monsieur le Maire
de la Ville de Ronchin



Patrick Geenens
Patrick GEENENS